



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 29 mars 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

En Charente-Maritime comme partout en France, les maires ont été invités à clôturer les cahiers citoyens ouverts dans le cadre du Grand débat national le 20 février dernier et à les transmettre à la préfecture. Sur les 463 communes qui composent le Département, 451 avaient ouvert un cahier.

Les cahiers originaux ont été remis le 28 mars 2019 aux Archives du Département de la Charente-Maritime afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de consulter ces documents. Auparavant, les cahiers ont tous été photocopiés et envoyés à la bibliothèque nationale de France qui procède à leur numérisation pour permettre également leur consultation en ligne (<https://granddebat.fr>).

Les cahiers sont des archives publiques, au sens de l'article L 211-4 du code du patrimoine, et des documents administratifs au sens de l'article L. 300-2 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA). Ils sont communicables à toute personne qui en fait la demande en salle de lecture des archives départementales.

Les archives départementales sont ouvertes tous les jours de la semaine : Le lundi (10h-17h30) et du mardi au vendredi (9h-17h30). La consultation s'effectue sans rendez-vous 35, rue François de Vaux de Foletier à La Rochelle (pour les cahiers de l'ensemble des communes du département). L'inscription est gratuite et nécessite la présentation d'une carte d'identité.

Pour tout renseignement, les archives départementales sont joignables par téléphone au

05 46 45 17 77 ou par courriel à l'adresse suivante : archives@charente-maritime.fr et sur leur site internet : <https://archives.charente-maritime.fr/>

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

